



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11922</b>	De <b>M. Pierre Cordier</b> ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> >Rétablissement des trains de nuit entre Reims et Nice	<b>Analyse</b> > Rétablissement des trains de nuit entre Reims et Nice.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> page : <b>4941</b> Date de changement d'attribution : <b>05/03/2024</b> Date de renouvellement : <b>23/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>30/04/2024</b>		

### Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'importance des trains de nuit, en particulier sur la ligne Reims-Nice. Durant la dernière décennie, la grande majorité des trains Corail de nuit ont été supprimés par la SNCF au profit des liaisons assurées par le TGV. Ainsi, le Reims-Nice direct a effectué son dernier voyage fin 2011, obligeant depuis les voyageurs à transiter par Paris. Pourtant, les trains de nuit sont particulièrement intéressants, avec un bilan carbone quinze fois moins important que celui de l'avion et un coût unitaire par passager largement inférieur à celui de l'avion ou du TGV. Par ailleurs, passer une nuit dans le train permet d'économiser une journée de voyage et une nuit d'hôtel. D'utilité sociale, économique et touristique, les lignes de nuit représentent ainsi un moyen de transport important en matière d'aménagement du territoire et de mobilité. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement s'engage à soutenir le rétablissement des trains de nuit, en particulier la liaison Reims-Nice.

### Texte de la réponse

Le train de nuit peut constituer, parmi les différents modes de transport, une réponse à la fois écologiquement vertueuse et socialement accessible, aux enjeux d'un aménagement équilibré des territoires. Dans le prolongement de la transmission au Parlement de l'étude sur le développement de nouvelles offres de trains d'équilibre du territoire prévue par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'action du Gouvernement s'est traduite par l'ouverture de trois nouvelles lignes de nuit Paris-Nice, Paris-Tarbes-Lourdes et Paris-Aurillac. Aujourd'hui, la priorité est d'assurer le remplacement du matériel roulant utilisé, qui atteint plus de 45 ans et n'est plus en mesure de répondre aux attentes des usagers en matière de services, de confort et d'accessibilité. Le renouvellement du matériel roulant, dont le Gouvernement est en train d'étudier les modalités, concernera en premier lieu les lignes de nuit existantes. Une réflexion pourra être menée ultérieurement sur la mise en service de nouvelles dessertes de nuit à l'issue de cette première phase.